



Location meubl  : remplacement meuble

Par **bailleur28**, le **25/03/2013**   **21:19**

Bonjour,

Je loue actuellement un appartement meubl .

Mon locataire pr tend que le lave linge mis   sa disposition fonctionne mal.

N'etant pas sur place, et la machine n'etant pas r cente, je lui ai donc demand  de faire venir un r parateur, j'acceptais evidemment de prendre en charge la r paration.

Mon locataire pretend que la machine n'est pas r parable et ne m'a toujours pas transmis la facture, malgr  ma demande, je n'ai donc aucun moyen de savoir s'il dit vrai.

Ma question est donc la suivante :

- 1) Est ce vraiment   moi de prendre en charge la r paration ?
- 2) Si le lave linge est effectivement en panne, dois-je le remplacer et si oui, puis-je lui fournir un lave-linge d'occasion ou dois-je le remplacer   neuf ?

Merci d'avance pour votre r ponse

Par **FRANCK34**, le **26/03/2013**   **08:12**

bonjour,

si le lave linge est sur la liste, sa r paration ou son remplacement est   votre charge sauf faute du locataire

la r paration d'un lave linge devient de plus en plus difficile sauf chez Emma s

vous pouvez le remplacer par un lave linge d'occasion

pour tout savoir sur le bail meublé

<http://www.fbls.net/bailmeublearret.htm>